

**Vous avez besoin de conseils ?**

# OBJECTIF HABITAT

PORTE DE DROMARDECHE



Numéro unique

**04 75 23 54 46**

[habitat@portededromardeche.fr](mailto:habitat@portededromardeche.fr)

[www.portededromardeche.fr](http://www.portededromardeche.fr)

La Communauté de Communes finance des dispositifs d'amélioration de l'habitat et vous accompagne dans votre projet :

- Accompagnement technique et financier : renseignements sur les aides financières existantes, visite du logement, conseils sur les travaux à réaliser, plan de financement du projet...
- Assistance sur la qualité architecturale des travaux : rendez-vous gratuit avec l'architecte conseil

**DISPOSITIF GRATUIT POUR LES PROPRIÉTAIRES**

(Prise en charge par la Communauté de Communes et L'Anah)

Porte de  
**DrômArdèche**  
Communauté de communes



**Rendez-vous dans nos permanences pour vous aider dans votre projet**

**Châteauneuf-de-Galaure Mairie - 7, place de la mairie**  
2<sup>e</sup> mardi du mois de 8h30 à 10h30

**Saint-Rambert-d'Albon Mairie - 3, place de Bonrepos**  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois de 10h à 12h

**Sarras Mairie - place Bochirol**  
2<sup>e</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

**Aides spécifiques sur le centre ville de Saint-Vallier des permanences sur rendez-vous proposées**

Tous les mardis de 9h à 12h

Prise de RDV par Objectif Habitat au 04 75 23 54 46

Porte de  
**DrômArdèche**  
Communauté de communes

**Vous souhaitez améliorer votre logement ?**

**OBJECTIF HABITAT**  
PORTE DE DROMARDECHE



La Communauté de Communes  
Porte de DrômArdèche,  
l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),  
le département et les communes  
vous aident à rénover votre logement !

## Qui est concerné ?

- Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs
- Les logements de plus de 15 ans pour des travaux réalisés par des professionnels, certifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

## PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

### Une aide de 20 à 80%

peut être attribuée sur un montant de travaux plafonnés en fonction de l'état initial du logement et du programme de travaux à réaliser.

(soumis à condition de ressources en fonction du barème de l'Anah)

## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

### Une aide de 25 à 60%

peut être attribuée sur un montant de travaux plafonnés en fonction de l'état du logement. Cette aide implique un conventionnement Anah de 12 ans

(Plafonnement des loyers en fonction de la superficie - barème Anah)

## Pour quels travaux ?



- **Amélioration du confort des logements :** mises aux normes électriques, reprise de structures, réseaux, installations sanitaires...



- **Adaptation des logements au vieillissement et au handicap :** installation d'un monte personne, adaptation de la salle de bains, barres d'appui, rampe d'accès, motorisation des volets...



- **Travaux d'économie d'énergie :** remplacement des menuiseries extérieures, isolation, chauffage, ventilation...



- **La réhabilitation des copropriétés fragiles :** réhabilitation des parties communes...

### Exemple de plan de financement

Travaux d'adaptation d'une salle de bains et installation d'un monte personne



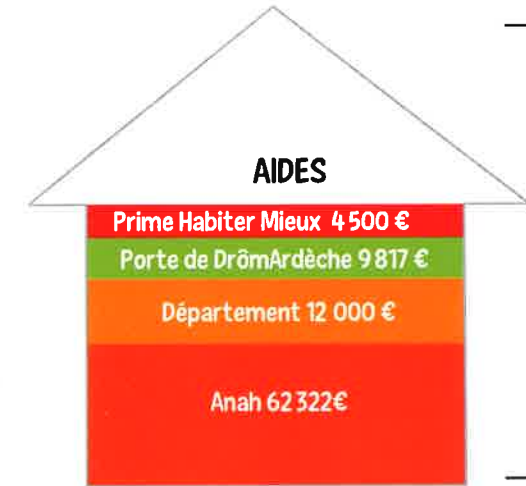
Montant des travaux

14 000€

Reste à charge  
du propriétaire  
4 400 €

### Exemple de plan de financement


Travaux de réhabilitation de 3 logements très dégradés dont 2 vacants avec un réaménagement complet : cuisine, sanitaires, électricité, isolation, menuiseries, reprise des revêtements des sols et des murs, façade.




Montant des travaux

196 326€

Reste à charge  
du propriétaire  
107 687€

 Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier à l'Anah !

 Des aides spécifiques pour le centre-ville de Saint-Vallier existent, contactez Objectif Habitat au 04 75 23 54 46

